



demande de reconnaissance paternel

Par **fanny711**, le **03/07/2009** à **18:11**

bonjour

voila j'ai une petite fille de 4 mois et son pere nous a quitter et refuse toute responsabilité (meme de me preter 20€ pour pouvoir enmener ma fille chez le medecin).
j'ai vu sur france 5 dans les maternelle je croit que nous pouvons demander a la justice une reconnaissance paternel et dans ce cas il devrai me verser une pension chaque mois etc...
mais j'aimerais savoir quelle demarche et ou dois-je aller pour metre en route cette procedure

MERCI

Par **jeetendra**, le **03/07/2009** à **18:59**

bonjour, il vous faut engager une [fluo]action judiciaire en reconnaissance de paternité naturelle, [/fluo]le recours à un avocat est obligatoire, prenez contact avec le bureau de l'aide juridictionnelle du Tribunal de grande instance de Compiègne, ou le Barreau de Beauvais, adresses ci-dessous pour un dossier d'aide juridictionnelle pour prendre un avocat, courage à vous, cordialement

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE COMPIEGNE
11 rue Henri de Séroux - 60200 COMPIEGNE
Tél. 03 44 38 35 24 / Fax : 03 44 38 35 49

Barreau de Beauvais (avocats)
Palais de Justice - 20 boulevard Saint Jean - 60000 Beauvais
Tél.: 03 44 45 61 21 - Fax : 03 44 48 55 35